

**Projet de décret N° 62
relatif à l'acquisition et à la transformation de
l'immeuble de la Clinique Garcia, destiné à
l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences¹**

Rapporteur: **Christian Bussard** (PDC/CVP, GR).
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'ins-
truction publique, de la culture et du sport

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission que j'ai eu l'honneur de présider s'est réunie le vendredi 11 avril dernier pour étudier le projet de décret N° 62 qui nous occupe aujourd'hui, à savoir l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de la clinique Garcia, destiné à l'Institut Adolphe Merkle pour les nanosciences, ci-après AMI.

Souvenons-nous que si par son magnifique geste envers notre université, M. Merkle veut contribuer à renforcer le canton de Fribourg dans le domaine de la recherche de pointe et de la formation universitaire, il entend également aller plus loin encore en motivant nos jeunes à passer d'une idée, à un vrai produit ayant du succès sur le marché, car pour lui, une croissance économique durable s'obtient de cette façon.

Nous pouvons donc faire confiance à M. Merkle dans son approche du monde de demain, le monde des nano sciences. La Suisse a eu ses heures de gloire avec l'industrie des machines de précision et l'horlogerie. Avec les nanosciences, la Suisse scientifique et industrielle renforcera son marché de l'emploi et Fribourg, confortera sa place de pôle scientifique en Suisse et pour l'étranger.

L'institut Adolphe Merkle devrait offrir 4 masters spécifiques en nanosciences, soit en chimie, physique, biologie et nanotechnologie. Dirigé par le professeur et dr. en physique Peter Schurtenberger, l'AMI a déjà acquis la participation à un projet de recherche lancé par l'Union européenne et d'autres projets de partenariats sont en cours de discussion.

Il n'y a donc pas de temps à perdre et il convient aujourd'hui de donner les moyens nécessaires au Conseil d'Etat pour doter l'AMI d'un toit.

Si vous le voulez bien, Mesdames, Messieurs chers collègues députés, ce toit sera celui de l'ancienne clinique Garcia pour laquelle le Conseil d'Etat a déjà pris une option sérieuse pour son acquisition sous forme d'une promesse de vente signée en décembre dernier et il convient de saluer à sa juste valeur l'anticipation du Conseil d'Etat dans ce dossier.

Idéalement situé sur le plateau de Pérolles à deux pas des bâtiments de la Faculté des Sciences, cet emplacement rendra possible la collaboration étroite avec les autres unités de la Faculté.

Depuis la signature de la promesse de vente, M^{me} Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, l'architecte cantonal M. Charles-Henri Lang et l'ensemble de leur personnel n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous présenter un premier dossier bien ficelé en vue de l'acquisition des bâtiments 2, 4 et 6 du chemin des Verdiers à Fribourg.

Devisé à Fr. 44 837 800.– et tel que décrit dans le message N° 62 du 31 mars 2008, l'ancienne clinique Garcia sera équipée de bureaux pour le personnel administratif, des professeurs et des chercheurs; de salles de réunion (dont une de 80 places), des salles pour les cours et autres salles communes; d'une cinquantaine de laboratoires et d'une cafétéria pour une capacité de 30 à 40 personnes.

Au cours de la séance de commission, nombreuses ont été les questions et nous avons reçu toutes les réponses de la part de M^{me} la Commissaire du Gouvernement et de M. l'Architecte cantonal. J'en citerai quelques unes, les autres feront certainement l'objet d'interventions des rapporteurs des différents groupes:

- a) Que la transformation de la clinique Garcia pour l'affecter en tant qu'institut consacré à la recherche est parfaitement conforme aux dispositions de la réglementation communale et de son plan d'affectation des zones y relatif (zone résidentielle urbaine à forte densité);
- b) Bien que les immeubles de l'ancienne clinique ne figurent pas à l'inventaire des bâtiments et édifices publics dignes d'intérêt, le Service des Biens culturels a précisé que les façades feraient l'objet d'une protection lors de la prochaine révision du plan d'aménagement de la Commune de Fribourg. Les transformations à l'intérieur des volumes bâtis peuvent se faire sans autre forme de contrainte;
- c) Tenir compte que la transformation et le changement d'affectation de l'immeuble se faisant dans les volumes bâtis réduit le risque d'opposition quasi à zéro.
- d) Que le programme d'aménagement des locaux a été fait en collaboration avec l'Institut de recherche de l'Université de Fribourg et avec le concours du bureau Archipôle, un bureau spécialisé dans ce genre de transformation d'immeuble public avec lequel l'architecte cantonal travaille régulièrement.
- e) Qu'il est clair qu'aujourd'hui nous devons nous prononcer sur la base d'un devis et non pas d'offres issues de soumission ad hoc. La commission a toutefois reçu l'assurance que les coûts articulés sont proches de la réalité et que l'on ne devrait pas s'attendre à de grosses surprises lors de la transformation. Quant au coût des équipements des laboratoires et divers bureaux, les devis ont été calqués sur des aménagements similaires exécutés à Zürich et à Bâle.

En chiffres, cela se présente ainsi:

Acquisition de l'immeuble: **16 000 000.–**
Après une première négociation à 17.5 millions, l'acquisition s'est finalement négociée à Fr. 15,9 millions, montant correspondant à l'estimation de la Commission d'acquisition des immeubles (16 millions)

Transformation de l'immeuble: **28 837 800.–**

CFC 100: Travaux préparatoires: 1 722 500.–
CFC 200: Transformation de bâtiment (gros œuvre)
11 666 600.–

¹ Message pp. 693ss.

CFC 300: Equipements d'exploitation 6 331 000.–
 CFC 400: Aménagements extérieurs 119 000.–
 CFC 500: Frais secondaires 777 500.–
 CFC 900: Ameublement et décoration 809 400.–
 Honoraires Pool ingénieurs, ingénieurs
 spécialisés, architectes (base Bertigny II) 3 411 800.–
 Soit un montant total de Fr. 44 837 800.–

Un montant financé de la manière suivante:

Subvention fédérale **9 000 000.–**

La subvention allouée par la Confédération ressort d'un calcul relativement compliqué mais réaliste selon les déclarations de M^{me} la Commissaire du Gouvernement en séance de commission. Les règles applicables ressortent des directives bien précises servant à la détermination des subventions fédérales à la construction du 1^{er} mai 1997. Et l'AMI de pouvoir bénéficier de subventions d'un fonds non-affecté dont l'utilisation est libre. Ce projet de haute qualité et reconnu par les scientifiques Européens devrait obtenir un degré de haute priorité.

Don de Monsieur Adolphe Merkle: **10 000 000.–**

Dans le cadre de la première lecture du message au Conseil d'Etat, M^{me} la Commissaire du Gouvernement ne connaissait pas encore l'annonce du don complémentaire de M. Merkle. Comme nous le savons toutes et tous, M. Merkle est un homme d'action qui a su et sait encore mettre les priorités là où elles conviennent. Le facteur temps étant primordial pour ce dossier, M. Merkle veut par son geste complémentaire faire accélérer les procédures et mettre rapidement l'institut en activité. A l'instar du Conseil d'Etat, on ne peut dès lors que saluer cette action et remercier encore une fois M. Merkle pour sa générosité en faveur de notre canton.

Part restante à charge du canton: **25 837 800.–**

Le crédit d'engagement ne dépassant pas la limite prévue par l'article 45 de la constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (1% des dépenses des derniers comptes, soit 26,64 millions), il ne devra par conséquent pas être soumis au référendum financier obligatoire. Par contre, le montant dépasse la limite prévue à l'article 46 de la Constitution (1/4% des dépenses des derniers comptes: par conséquent ce crédit est soumis au référendum financier facultatif. Je vous rappelle la ratification hier après-midi de la proposition du CE d'inscrire une réserve de 16,25 millions dans les comptes de l'exercice 2007 au chapitre du service des bâtiments de la DAEC, rubrique N° 380.007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs chers collègues, M. Merkle attend aujourd'hui du monde politique fribourgeois un signe clair et concret afin que son geste profite aux nombreux chercheurs, étudiants, entrepreneurs, créateurs d'entreprises et d'emplois. Strasbourg et l'Alsace forment avec les régions voisines du Bade-Wurtemberg et du Nord de la Suisse un véritable «triangle d'or» de la recherche et de l'innovation technologique. Cet espace géographique concentre l'une des plus fortes densités de laboratoires et de chercheurs en Europe. Aujourd'hui, nous avons les moyens de rattacher Fribourg et le plateau de Pérolles à ce triangle d'or de la haute technologie.

Aussi et pour donner les moyens à la Fondation Adolphe Merkle d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés, pour notre université et le plateau de Pérolles, pour le professeur Schurtenberger et toute son équipe, pour plonger Fribourg dans les nanosciences et le monde fabuleux de l'infiniment petit, je vous demande, au nom de la commission qui s'est exprimée à l'unanimité et avec les remerciements au Conseil d'Etat, à la Direction de l'Instruction publique, à la Direction de l'Aménagement du territoire et des Construction, à l'ensemble du personnel qui a abattu un travail considérable pour nous soumettre rapidement et consciencieusement ce dossier, je vous demande donc d'accepter l'entrée en matière et de soutenir ce projet de décret.

Pascal Kuenlin (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion prévoit favorablement cet investissement dont le timing s'inscrit parfaitement dans le calendrier de l'utilisation du don fait par M. Merkle. A cet égard, la CFG salue l'esprit d'anticipation dont a fait preuve le Conseil d'Etat dans le cadre de l'acquisition de cet objet.

La Commissaire. Le 28 novembre dernier était rendue publique l'annonce d'une donation de 100 millions de francs en faveur de l'Université de Fribourg. Cette donation d'Adolf Merkle qui a fait l'objet d'un important écho dans toute la Suisse poursuit 4 objectifs dont le principal est la création d'un Institut Adolf Merkle pour les nanosciences. Alors qu'en signe de reconnaissance vous avez décerné le titre de citoyens d'honneur du canton de Fribourg à M^{me} et M. Merkle, le Conseil d'Etat s'était quant à lui engagé à trouver rapidement un toit au nouvel institut. C'est la raison du décret que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui. Si seul cinq mois se sont passés avant de vous proposer ce projet de décret, c'est que le monde des nanosciences est en plein mouvement. Et il est important pour Fribourg de mettre sur pied le plus rapidement possible l'Institut Adolf Merkle car il est capital de ne pas manquer le train des programmes de recherche actuellement en préparation en Suisse et en Europe. Il ne vous a pas échappé que le Conseil fédéral a adopté il y a quelques jours un plan d'actions sur les nanomatériaux, programme soutenant le développement durable des nanotechnologies présenté comme un des développements les plus prometteurs, revêtant une grande importance pour la recherche et pour la place économique suisse.

Fribourg ne peut pas et ne veut pas manquer ce train, d'autant moins qu'il deviendra grâce à l'Institut Merkle l'un des pôles suisses et européens de nanosciences. A terme, ce sont 160 chercheurs qui travailleront au sein de cet institut sur des projets financés par l'institut lui-même, par le fonds national suisse et par l'Union européenne. L'institut qui a déjà commencé son activité dispose déjà de son conseil scientifique alors que les scientifiques responsables des 4 groupes de recherche définies sont actuellement regroupés. Sans parler des discussions menées avec des partenaires nationaux et internationaux afin d'initier de futures collaborations. Le mouvement est lancé. C'est pour l'Université de Fribourg et pour tout le canton un vrai défi et une for-

midable chance d'améliorer notre attractivité, de dynamiser les liens entre la recherche et l'économie dans la mesure où l'une des ambitions de la fondation Merkle est de favoriser le transfert de technologies de la recherche vers les entreprises. Il revient maintenant à l'Etat de Fribourg d'honorer son engagement, à savoir d'offrir à l'institut ses propres murs. Le Conseil d'Etat s'est mis immédiatement à la recherche d'un bâtiment dont l'emplacement sur le plateau de Pérolles est déterminant afin d'assurer une cohésion et des synergies avec la Faculté des sciences.

La Clinique Garcia est apparue rapidement comme un lieu idéal avec un volume correspondant aux besoins. Ces besoins vous l'imaginez sont particulièrement pointus car ces locaux devront permettre de conduire des recherches de hautes technologies, d'attirer des chercheurs renommés et de jeunes talents du monde entier. L'importance des investissements nécessaires impose également qu'à l'avenir les pôles de nanosciences travaillent en réseau de manière à mettre en commun de lourdes infrastructures. Le Conseil d'Etat qui a mené une négociation avec les propriétaires de la Clinique Garcia a signé une promesse de vente. Il a ensuite lancé une étude et transformation nécessaire. Réalisée en un temps extrêmement rapide, cette dernière démontre la nécessité d'interventions importantes aussi bien au niveau de la distribution spatiale que des infrastructures techniques. Quelque 50 laboratoires dont une salle blanche, une quarantaine de bureaux, des salles de réunion et une salle de cours sont notamment nécessaires au bon fonctionnement de l'institut. Le coût total du projet est estimé à 44,8 millions de francs, soit 28,8 millions pour les transformations et 16 millions pour le terrain et le bâtiment. Les subventions fédérales attendues sont estimées à 9 millions ce qui ramène la participation du canton à 35,84 millions. Vous l'avez appris par les médias, c'est à ce stade qu'est intervenu un deuxième don de M. et M^{me} Merkle, à savoir 10 millions qui viennent s'ajouter aux 10 millions de novembre. C'est une chance énorme pour notre canton et pour notre université d'être le destinataire de cette remarquable générosité et je souhaite aujourd'hui devant vous et en votre nom exprimer une nouvelle fois notre profonde reconnaissance à M. et M^{me} Merkle pour leur aide, pour leur esprit visionnaire et pour le soutien qu'ils apportent à la jeunesse de ce canton à la formation et à la recherche universitaire. Ces 10 millions supplémentaires constituent le deuxième plus gros don reçu par l'université depuis sa fondation. Si cette donation intervient à ce moment-là c'est parce que M. Merkle a suivi de près la mise en route de son institut. Conscient des enjeux et porté par le désir que les choses se fassent rapidement, il a estimé que ce don supplémentaire permettrait de faciliter la transformation et la mise en place de l'infrastructure technologique indispensable aux recherches qui seront conduites au sein de l'institut. Ainsi diminué de 10 millions, le crédit d'engagement que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil se monte à 25 837 800 francs.

Au terme de cette présentation, je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont collaboré à la mise en route de ce projet, à tous les services, au sein de plusieurs directions qui ont participé, en particulier le Service des affaires universitaires et

le Service des bâtiments et leur chef respectif, à toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées autour de cet objectif, je les remercie pour leur engagement et leur efficacité. En conclusion, permettez-moi de vous dire que tout a été mis en œuvre pour vous présenter un projet digne de ce nom, fiable et crédible. Tous les acteurs de ce projet ont réuni leurs forces pour que l'AMI dispose rapidement de locaux. Je vous invite donc à accepter l'entrée en matière de ce projet de décret.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce projet avec beaucoup d'intérêt et non sans enthousiasme. Il félicite le Conseil d'Etat, les services de l'Etat concernés ainsi que la DICS pour leur allant et leur dynamisme dans ce domaine. C'est en effet un projet important pour premièrement, l'économie de notre canton, 160 chercheurs impliqués et la perspective d'attirer des entreprises à haute valeur ajoutée. Deuxièmement, pour le plateau de Pérolles comme pôle scientifique, on pourra y créer encore davantage de synergies. Troisièmement, pour la place de Fribourg dans les sciences de pointe, ici les nanotechnologies, au sein d'un réseau suisse qui se met en place très rapidement. La fondation Merkle est une chance pour notre canton, une opportunité qu'il s'agit d'exploiter sans délai.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, diesem Projekt – einem grossen Trumpf für unseren Kanton – zuzustimmen.

Le groupe démocrate-chrétien à l'unanimité de ses membres présents soutiendra le projet et souhaite bon vent au Conseil d'Etat dans sa réalisation.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du message N° 62 accompagnant le projet de décret relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia destiné à accueillir l'AMI, l'Adolf Merkle Institut. Tout d'abord il faut relever l'esprit visionnaire de M. Merkle, homme d'affaires, chef d'entreprise humain et généreux qui a fait des cadeaux fabuleux à l'ensemble du peuple fribourgeois et de ce fait aussi aux générations futures. Le fait de faire vivre et de faire prospérer une entreprise tel que l'a fait M. Merkle est déjà à la base un élément fabuleux et ceci sans compter les sommes d'impôt importantes qu'il a versées et dont je vous laisse imaginer l'envergure. Si on y ajoute toutes les places de travail créées, toutes les familles qui ont ainsi pu vivre, grandir et s'épanouir sur nos terres fribourgeoises, elles sont aussi un élément fabuleux. Cependant il est à relever qu'un don si fabuleux soit-il n'est pas tout, ne fait pas tout et ne règle pas tout. Pour chaque chose il y a pourtant une action de base, un élément important, une démarche valorisante et constante qui doit développer le trésor de base et cette action s'appelle le travail.

On ne travaille pas sans outils et pour que le travail puisse se faire, il faut que les outils nécessaires soient à disposition. En adoptant le projet de décret tel que proposé avec le message N° 62, vous contribuez à la continuité logique des buts fixés par l'AMI qui va fournir à terme du travail à 160 personnes actives dans le monde ou plutôt au vu de la taille nano autour du monde de

la nanoscience. Il est important aussi de relever ici le généreux don supplémentaire de 10 millions de francs que M. Merkle a fait et qui doit servir au cofinancement de l'aménagement des locaux de service et des laboratoires. Du côté du volet énergétique du bâtiment, il est nécessaire de ne pas laisser en plans la voie géothermique qui, je vous rappelle, est une formidable et intarissable réserve d'énergie écologique facile à utiliser et peu onéreuse. Notre terre est un immense volant énergétique tant du côté de la chaleur à y prendre que de celle à y remettre ou à y stocker. Dame nature nous offre des possibilités immenses qu'il ne faut pas négliger. Avec la géothermie, facile d'application, il est possible de couvrir en partie les différentes demandes en énergie thermique du bâtiment en fonction des situations hivernales ou estivales ou sans oublier bien entendu les demandes internes effectives des différents laboratoires et locaux de travail en relation avec leur occupation et leurs différentes activités. C'est avec ces considérations, que le groupe libéral-radical accepte avec satisfaction le projet de décret tel qu'il nous est proposé et vous invite à en faire de même.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt einstimmig das vorliegende Dekret. Es ist für den Kanton Freiburg als Universitätskanton wichtig, ein Forschungsinstitut für Nanowissenschaften zu haben, welches europaweit einen renommierten Namen hat. Dank der grosszügigen Spende von Herrn Adolphe Merkle kann der Kanton dies verwirklichen. Und ich danke dem Staatsrat, insbesondere auch Frau Staatsrätin Isabelle Chassot für ihr grosses Engagement, damit dieses Forschungsinstitut rasch verwirklicht werden kann.

Beim vorliegenden Projekt habe ich gewisse Bedenken, was die Kosten betrifft. Die Gesamtkosten, sowie auch die Bundessubventionen sind geschätzt. Hoffentlich werden wir da keine bösen Überraschungen erleben. Auch bin ich enttäuscht, dass nicht genauer geprüft wurde, wie und ob erneuerbare Energien eingesetzt werden könnten. Ich bin überzeugt, dass in diesem Bereich viel mehr zu realisieren wäre, aber dass leider der Wille fehlt, vermehrt erneuerbare Energien zu fördern. Mit diesen Bemerkungen unterstützt die SP-Fraktion das vorliegende Dekret.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP-Fraktion nimmt Kenntnis von der Botschaft Nr. 62 und kommt zu den nachfolgenden Feststellungen: Wir freuen uns, dass wir für einmal hier in diesem Saal nicht über Steuergelder, sondern über eine namhafte Spende eines Visionärs, Herrn Adolphe Merkles, debattieren können. Drei wichtige strategische Bereiche werden in den Genuss einer finanziellen Unterstützung gelangen: Das Adolphe-Merkle-Institut für Forschung und Nanowissenschaft, das Forschungsinstitut für Mehrsprachigkeit und mehrsprachige Ausbildung, der Lehrstuhl für Investitionsmanagement. Im Bericht unter Punkt 3.2.2 «Schätzung der Arbeitskosten» sind diese aufgelistet. Unsere Fraktion geht davon aus, dass diese Kosten eingehalten werden – nicht wie im Fall Gambach, wo die Baukosten überschritten werden.

Mit diesen Feststellungen wird unsere Fraktion dem Dekret über den Verpflichtungskredit für den Erwerb und Umbau des Gebäudes der Klinik Garcia für das Adolphe-Merkle-Institut für Nanowissenschaft mit bestem Gewissen zustimmen.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Gruppe hat die vorliegende Botschaft studiert und ist einstimmig für Eintreten.

Wir sind dem Staatsrat sehr dankbar, dass er nach der Bekanntgabe des Geschenkes von Herrn Doktor Adolphe Merkle am 28. November 2007 mit der Gründung der Stiftung und dem Kauf des ehemaligen Spitals Garcia rasch und zielgerichtet gehandelt hat. Wir sind mit der Umfunktionierung des Spitals in ein Kompetenzzentrum einverstanden. Mit diesem neuen Zentrum markiert unser Kanton einmal mehr die wissenschaftliche Hoheit und zwar nicht nur schweizweit, sondern auch europaweit, ja sogar weltweit. Darauf können wir und müssen wir stolz sein. Mit der Schaffung des Zentrums werden auch Grundlagenforschung und Mandate für unsere regionale KMU realisiert.

Trotzdem haben wir drei Fragen: Warum könnte man mit diesem Geld nicht ein neues Gebäude konstruieren? Wer ist der Besitzer des neuen Zentrums? Was kostet der jährliche Unterhalt den Staat? Die Stiftung wird diese Kosten sicher nicht übernehmen.

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion dem Dekret einstimmig zustimmen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants, en particulier la Commission des finances et de gestion, qui se sont exprimés en faveur de ce décret. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. S'agissant des remarques des députés Morand et Krattinger concernant les récupérations d'énergies, Madame la Commissaire du gouvernement pourra certainement y répondre puisque nous avons déjà parlé de cela en commission. Pour l'intervention de M. Bruno Fasel sur le financement d'un nouveau bâtiment au vu de la transformation cela a déjà été expliqué en séance de commission et je ne vais pas le répéter, M^{me} la Commissaire le fera tout à l'heure.

La Commissaire. Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des rapporteurs qui, au nom de leur groupe acceptent l'entrée en matière. Je me permets de répondre aux questions qui ont été posées dans ce cadre de manière globale. S'agissant tout d'abord de la question des coûts pour cet immeuble en tant que tel, il a été dit et indiqué aussi de manière précise dans le décret qu'il s'agit effectivement de coût qu'il faut qualifier d'estimatif. Cette estimation a cependant été basée sur des coûts réels d'autres institutions du même type, à Zürich en particulier à l'EPFZ ainsi que les derniers travaux que nous avons menés dans le domaine hospitalier dans le cadre de Bertigny. Le calcul a été fait au mieux dans les délais relativement restreints qui sont les nôtres avec une marge d'erreurs estimée faible mais existante tout de même mais je crois que les soumissions seules nous donneront l'indication réelle de ces coûts et je vous demande une certaine confiance dans ce domaine-là. S'agissant de la subvention fédérale,

à la question posée par M^{me} la Députée Krattinger, je peux indiquer que cette subvention est assurée dans la mesure où la question de la subvention est réglée dans une directive fédérale et nous savons les éléments qu'il faut prendre en compte pour le calcul et le montant de 9 millions indiqué est même en deçà de ce que nous aurions pu calculer en prenant encore d'autres éléments mais nous avons voulu prendre une certaine marge dans ce domaine-là.

Pour les énergies renouvelables, il est important de signaler que le gaz naturel est à disposition devant le bâtiment et qu'un raccordement à la centrale de chauffe «Placad» dans lequel l'Etat est actionnaire est également encore étudié. S'agissant en revanche des panneaux solaires qui pourraient être intégrés dans le toit, j'attire votre attention sur le fait que cela paraît délicat dans la mesure où des laboratoires sont juste en-dessous de ces toits et que nous avons évidemment besoin de chaleur constante qui ne soit pas variable en fonction des saisons en tenant compte des travaux qui doivent y être effectués mais nous aurons encore le souci d'examiner également la sonde géothermique.

En ce qui concerne la question de la propriété de cet immeuble, l'Etat de Fribourg sera le propriétaire de cet immeuble. L'Etat de Fribourg prenant à travers le budget de l'université les coûts d'exploitation à sa charge, vous trouverez les indications à la page 12 du décret à ce sujet-là, les coûts d'exploitation seront de l'ordre de 560 000 francs uniquement, tout le reste des coûts de fonctionnement de l'institut étant ensuite à la charge de la fondation et n'étant pas admis dans l'enveloppe budgétaire de l'université. Vous voyez donc que c'est un projet qui nous permet, pour des coûts relativement restreints pour l'Etat de Fribourg, de mener à bien des recherches de pointe de niveau international, je vous remercie dès lors d'entrer en matière.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article 1 traite de l'acquisition et de la transformation par l'Etat de l'immeuble de la Clinique Garcia.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 1 traite de l'acquisition et de la transformation par l'Etat de l'immeuble de la Clinique Garcia.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 traite de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 25 837 800 francs auprès de

l'Administration des finances pour le financement de la part cantonale, de la participation financière de la Confédération selon les modalités de la RPT arrêtées à 9 millions et participations de M. et M^{me} Merkle pour un montant complémentaire à sa donation de 10 millions et l'autorisation donnée à l'Administration des finances pour faire l'avance de la subvention fédérale.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. L'article 4 précise le financement de la part cantonale, soit un prélèvement de 16 millions sur la provision pour l'achat d'immeubles constituée lors de la clôture des comptes 2007 et le solde par des crédits d'engagement au budget à partir de 2009.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. L'article 5 alinéa 1 rappelle que le coût global des travaux de transformation et d'équipement a été estimé sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation arrêté au 1^{er} octobre 2007 avec une référence à l'indice 122.3 dans la catégorie «constructions d'immeubles administratifs – Espace Mittelland». L'alinéa 2 précise les bases de référence pour la majoration ou la réduction des coûts.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 6

Le Rapporteur. L'article 6 précise l'activation au bilan de l'Etat des dépenses prévues à l'article 3 pour les amortissements, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

ART. 7

Le Rapporteur. L'article 7 rappelle que le présent décret est soumis au référendum facultatif.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je confirme le résultat de la première lecture en précisant que le présent décret n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes et qu'il est conforme au droit de l'Union européenne. Compte tenu du montant de la dépense et conformément à l'article 141, al. 2 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil, le projet de décret doit être adopté par la majorité des membres du Grand Conseil et non pas par la majorité des membres présents.

La Commissaire. Confirmation des premiers débats.

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

A voté non:

Fasel (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur.

L'excédent de charges du compte de fonctionnement de la DICS est de 399 715 000 francs, au budget il était prévu 401 986 000, donc le budget est respecté, même amélioré d'environ 2 millions. Sur les trente centres financiers de charges que compte la DICS, dix d'entre eux ont vu leur résultat de fonctionnement se détériorer par rapport au budget. Il est intéressant de constater que le 75% des charges de fonctionnement de la DICS sont des dépenses de personnel. Celles-ci ont été inférieures à celles qui avaient été budgétisées moins 816 000 francs et 15 équivalents plein temps en moins prévus au budget. Les centres financiers qui présentent un déficit de fonctionnement sont le secrétariat général plus 315 000 francs. Le dépassement par rapport au budget est dû en grande partie à la contribution pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités, 704 000 francs. Pour la fréquentation d'écoles de la convention du Nord-Ouest: 600 000 francs et d'autres contributions pour fréquentation d'écoles hors canton: 394 000 francs. Lors de l'établissement du budget, il n'est pas possible d'évaluer précisément le nombre de Fribourgeois qui étudient à l'extérieur du canton.

A l'enseignement primaire des charges supplémentaires sont dues au fait que les contributions au fonds pré-AVS 1 500 000 sont imputées au centre financier alors qu'au budget un montant global pour tout l'Etat figure à la Direction des finances 7 800 000. Sans cela, le résultat de fonctionnement de l'exercice n'aurait pas été péjoré par rapport au budget. Pour les CO, 5 042 000 de subventions pour les constructions ont été accordées en plus des 4 millions prévus initialement au budget. Cette dépense complémentaire a une incidence directe sur le compte de fonctionnement puisque les amortissements augmentent pour un montant équivalent. Il est cependant intégralement compensé par un prélèvement de 5 millions sur les provisions. Par ailleurs la constitution d'une nouvelle provision de 2 millions pour des constructions scolaires décidée par le Conseil d'Etat et non prévue au budget explique la différence d'excédent de charges comptabilisé et celui qui a été budgétisé. Enfin, 1 300 000 francs ont été imputés au titre de contributions au fonds pré-AVS.

Pour le Collège Sainte-Croix plus 81 000 francs, le nombre plus élevé que prévu d'élèves pour la rentrée a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire ainsi que du mobilier. Pour le Collège du Sud, plus 200 000 francs, trois classes de plus que prévues au budget ont été ouvertes à la suite de l'engagement de professeurs supplémentaires d'où le dépassement du budget. Les centres financiers par contre qui présentent une amélioration sont l'enseignement secondaire deuxième degré moins 585 000 francs. L'amélioration des comptes par rapport au budget est due à la contribution au Gymnase intercantonal de la Broye, 5 millions au lieu de 5 600 000. Le Collège Saint-Michel aussi moins 900 000 francs dus aux charges liées aux immeubles, amortissements moins 330 000, chauffage 150 000 et traitements de personnel moins 132 000. Haute école